



Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**SÉANCE THÉMATIQUE DU COMITÉ SPS SUR LES APPROCHES RELATIVES AUX
LMR DE PESTICIDES, Y COMPRIS LES SUBSTANCES NON APPROUVÉES POUR
UTILISATION SUR UN MARCHÉ D'IMPORTATION, QUI
FAVORISENT LES ÉCHANGES**

**MARDI 22 MARS 2022
OMC, CENTRE WILLIAM RAPPARD, GENÈVE**

PROGRAMME

Révision

À sa réunion de novembre 2021, le Comité SPS est convenu de tenir une séance thématique sur les approches relatives aux LMR de pesticides qui favorisent les échanges en marge de sa réunion de mars 2022, sur la base d'une proposition présentée par l'Australie, la Colombie, les États-Unis et le Paraguay.¹

Cette séance thématique permettra d'examiner les différentes approches retenues par les Membres pour traiter les diverses questions liées aux limites maximales de résidus (LMR) de pesticides, et donnera aux Membres la possibilité de partager leurs expériences et leurs meilleures pratiques en ce qui concerne la facilitation d'un commerce sûr. Les approches visant à faciliter les échanges peuvent inclure l'harmonisation avec les LMR du Codex, y compris par défaut, et l'établissement de tolérances à l'importation; les Membres disposent aussi de divers outils pour contribuer au développement d'approches moins restrictives concernant les LMR de pesticides dans le commerce des produits agricoles. La séance thématique s'appuiera sur des travaux récents du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et donnera aux Membres l'occasion d'apprendre les uns des autres et de prendre connaissance des vues du secteur privé sur des aspects clés, y compris les périodes de transition et les circuits commerciaux.

La séance thématique se tiendra à Genève (Suisse) le mardi 22 mars 2022; elle débutera à 10 heures (HEC) et se poursuivra à 15 heures (HEC). Il sera possible d'y assister en présentiel² ou virtuellement sur la plate-forme Interprefy. L'interprétation sera assurée en anglais, en français et en espagnol.

¹ [G/SPS/GEN/1947](#)

² Sous réserve des restrictions applicables liées à la COVID-19.

Président: Juteau Déadjufo Toussé

1 LE CONTEXTE

L'Accord SPS et les travaux récents du Comité SPS.

Intervenante:

- **Camille Fléchet**, Juriste chargée du règlement des différends, Secrétariat de l'OMC. *L'Accord SPS, le Comité SPS et les LMR de pesticides.*

Contexte: Arguments économiques en faveur du traitement des LMR et impacts des pratiques de mise en œuvre fondées sur les risques et facilitant le commerce (perspectives des Membres et des industriels).

Intervenants:

- **Su McCluskey**, Représentante spéciale pour l'agriculture australienne, Département de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement. *Le point de vue de l'Australie – des solutions globales.*
- **Gabriele Ludwig**, Directrice chargée du développement durable et des affaires environnementales, Conseil des amandes de Californie. *Lutte intégrée contre les parasites, commerce et LMR – l'exemple des amandes.*
- **David Epstein**, Vice-Président en charge des affaires scientifiques, Centre horticole du Nord-Ouest. *Le point de vue de la région du Nord-Ouest Pacifique des États-Unis.*
- **Geoffrey Onen**, Commissaire assistant, Direction du Laboratoire analytique du gouvernement, Ouganda. *Difficultés et solutions commerciales concernant les LMR dans les denrées alimentaires – le point de vue de l'Ouganda.*

Questions-réponses

2 LE RÔLE DU CODEX ALIMENTARIUS: LA JMPR ET LE CCPR

Perspectives et orientations du Codex alimentarius, en particulier concernant la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR).

Intervenants:

- **Ian Dewhurst**, Expert de la JMPR. *JMPR – Procédures nécessaires à l'établissement de LMR.*
- **Gracia Brisco**, Responsable des normes alimentaires, Secrétariat du Codex. *Travaux récents du CCPR sur l'établissement de LMR de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale.*

Questions-réponses

Expériences des Membres en ce qui concerne l'harmonisation avec les LMR du Codex, y compris par défaut (Membres importateurs et exportateurs, industriels).

Intervenants:

- **Hermine Reich**, Responsable scientifique principale, Autorité européenne de sécurité des aliments. *LMR de pesticides du Codex et évaluation des risques par l'UE.*
- **Diogo Penha Soares**, Expert en réglementation sanitaire, Agence brésilienne de surveillance sanitaire. *L'expérience du Brésil concernant l'harmonisation avec les LMR du Codex.*

- **Bill Jolly**, Responsable en chef de la stratégie d'assurance, Ministère du secteur primaire, Nouvelle-Zélande. *L'engagement de la Nouvelle-Zélande en faveur de l'harmonisation des processus internationaux d'évaluation des produits agrochimiques et de la reconnaissance des LMR.*
- **Gord Kurbis**, Vice-Président, Politique commerciale et protection des cultures, Conseil des grains du Canada. *Points de vue des exportateurs sur la réglementation des pesticides.*

Questions-réponses

3 LE RÔLE DES TOLÉRANCES À L'IMPORTATION

Lignes directrices de l'APEC sur les tolérances à l'importation.

Intervenants:

- **Steve J. Crossley**, Directeur, Évaluation de l'exposition alimentaire au niveau international, Office des normes alimentaires pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (Canberra). *L'élaboration d'orientations sur les LMR à l'importation et les initiatives internationales.*
- **Anna Gore**, Chargée de programme, Département de l'agriculture des États-Unis, Service des relations agricoles avec l'étranger. *Utiliser les Lignes directrices de l'APEC concernant les LMR à l'importation pour faciliter le commerce au sein de l'ASEAN.*

Questions-réponses

Expériences des Membres en ce qui concerne les tolérances à l'importation (Membres importateurs et exportateurs).

Intervenants:

- **Jung Kyunghee**, Agent scientifique, Division des normes relatives aux résidus et aux contaminants, Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments, République de Corée. *La tolérance à l'importation et le système de liste positive en Corée.*
- **Eduardo Aylwin**, Conseiller, Agence chilienne pour la qualité et l'innocuité des produits alimentaires (ACHIPIA). *Rôle des tolérances à l'importation – le point de vue du Chili, pays exportateur.*
- **Chia-Ding Liao**, Cheffe de section, Division de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, Agence des médicaments et des produits alimentaires, Taipei chinois. *Partage d'expérience sur la pratique actuelle consistant à établir des tolérances à l'importation pour les résidus de pesticides dans les produits alimentaires.*

Questions-réponses

4 LES MESURES VISANT À FAIRE RESPECTER LES LMR

Expériences des Membres et des industriels concernant la limite de détection et les circuits commerciaux/périodes de transition.

Intervenants:

- **Charlotte Liang**, Chimiste, Bureau de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, Centre de sécurité sanitaire des produits alimentaires et de nutrition appliquée, Agence des médicaments et des produits alimentaires des États-Unis, et **Dana Friedman**, Cheffe, Service de la gestion des risques et de la mise en œuvre I, Division de la réévaluation des pesticides, Bureau du Programme sur les pesticides, Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement. *Les décisions des États-Unis en matière de réglementation des pesticides et les considérations relatives aux circuits commerciaux en vue de la mise en œuvre.*

- **Reinhold Kugel**, Responsable, Sécurité des produits, BarthHaas GmbH & Co. KG, et Représentant chargé de la protection phytosanitaire, Association allemande du secteur du houblon. *Les questions relatives au respect des LMR et les expériences à cet égard du secteur allemand du houblon.*
- **Carmen Tiu**, Responsable des LMR et des tolérances à l'importation à l'échelle mondiale, Service des affaires réglementaires et de gestion du cycle de vie des produits, Corteva Agriscience. *L'expérience des déclarants en ce qui concerne les moyens de faire respecter les LMR – incidence sur le commerce et pistes de réflexion.*

Questions-réponses

5 REMARQUES FINALES
